



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 21/10/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 octobre 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour M. BRUEY), Mmes BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), ULMANN, DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), GOSSELIN (a procuration pour M. DUCASSE), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CHAPUIS), M. DUPLA, Mme THIEBLIN.

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. GOSSELIN), Mme COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), M. BRUEY (a donné procuration à M. MARSAN), Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à Mme GARRIDO), M. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F

Délibération n°14

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Présentation au Conseil municipal du projet d'implantation du siège de la Ligue de TENNIS Côte Basque Béarn Landes.

La Ville de TARTAS a été saisie par la Ligue CBBL « Côte Basque Béarn Landes » de TENNIS d'un projet d'implantation du centre de ligue sur la commune de TARTAS.

Ce projet consiste dans la réalisation de trois courts couverts en résine, deux courts extérieurs éclairés en dur, un club house et des locaux administratifs, pour un coût prévisionnel total de 1 650 000 € ttc.

Ce centre doit permettre d'accueillir l'ensemble des activités de Tennis de la Ligue CBBL, tout en menant des actions de formation, des compétitions, mais aussi le développement d'actions tant auprès des clubs de la ligue que locaux, des scolaires ou en faveur de la politique du handicap. Sa proximité avec les installations du District des landes de football, de Cap-landes, et d'OUS PINS permettra de mettre en place des mutualisations et partenariats divers.

Identifiant unique*: 040-214003139-20151028-2015_F14-DE

Envoyé en préfecture, le 03/11/2015 - 11:11

Reçu en préfecture, le 03/11/2015 - 11:12



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ATFPI)

Le financement prévisionnel se décline comme suit :

Financement Prévisionnel	
LIGUE CBBL	350 000 €
FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS	330 000 €
CNDS	250 000 €
REGION AQUITAINE	250 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL des LANDES	200 000 €
COMMUNE de TARTAS	100 000 €
COMMUNAUTE de COMMUNES PAYS TARUSATE	100 000 €
COMITE des LANDES de TENNIS	70 000 €
Total financement Prévisionnel	1 650 000 €

D'une façon plus générale, la réalisation de ce projet par la Ligue CBBL sur le territoire de la commune, est un élément important qui doit participer au développement de la plaine des sports proche du Site d'OUSPINS, tout en complétant l'offre de service.

Pour la Ville de TARTAS, les trois conditions préalables à son engagement sont remplies : le projet est supportable pour le contribuable tarusate à savoir limité à une participation communale de 100 000 €, il peut être réalisé sans mettre en cause les autres projets prévus au programme municipal et le soutien du monde sportif lui semble acquis.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

- De donner un accord de principe sur le projet présenté par la Ligue CBBL de tennis de s'implanter à TARTAS
- De donner un accord de principe sur la participation financière de la Commune à ce projet dans la limite de la participation de la Communauté de communes du Pays tarusate
- De préciser que des délibérations ultérieures viendront définir les démarches juridiques et administratives, notamment pour la mise à disposition ou la vente des parcelles à Ligue CBBL de Tennis
- Conditionne sa participation financière au respect du plan de financement, et à la production des arrêtés ou engagements respectifs des différents financeurs.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un accord de principe sur le projet présenté par la Ligue CBBL de tennis de s'implanter à TARTAS.

DONNE un accord de principe sur la participation financière de la Commune à ce projet dans la limite de la participation de la Communauté de communes du Pays tarusate.

PRECISE que des délibérations ultérieures viendront définir les démarches juridiques et administratives, notamment pour la mise à disposition ou la vente des parcelles à Ligue CBBL de Tennis.

CONDITIONNE sa participation financière au respect du plan de financement, et à la production des arrêtés ou engagements respectifs des différents financeurs.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES